

Siège Social
B.P. 14025 Yaoundé
Tél.: (237) 693 92 92 56



Bureau de Maroua
Pitoaré
Tél : (237) 693 92 92 56

Agence du Littoral
B.P. 4989 Douala
Tél/Fax: (237) 693 92 92 56

Agence du Nord
B.P. 858 Garoua
Tél/Fax: (237) 693 92 92 56

**APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT
N°004/ADO/ACMS/2023 POUR LA FOURNITURE
ET INSTALLATION D'UN SYSTEME ANTI-
INTRUSION**

✦ Délai de recevabilité des offres : **Lundi 06 mars 2023 à 15 heures min**

✦ Délai de validité de l'offre : Quatre-vingt-dix (90) jours

LIEU DE DEPOT DES OFFRES :

ACMS YAOUNDE :

Situé : Quartier Mballa II, à Dragages

Tél: 693 92 92 56.

Courriel : contact@acms-cm.org /
ado@acms-cm.org

NIU : M089600013745A

BP : 14025 Yaoundé

SOMMAIRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004 /ADO/ACMS/2023 POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTEME ANTI-INTRUSION DES BUREAUX DE L'ACMS YAOUNDE, GAROUA, MAROUA ET DOMICILE DIRECTEUR. 4

.1.	OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	4
.2.	CONSISTANCE DES TRAVAUX/PRESTATIONS.....	4
.3.	CONSULTATION ET RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	4
.1.	REMISE DES OFFRES, OUVERTURE DES PLIS	4
.2.	RECEVABILITE DES OFFRES	4
.3.	MODIFICATIONS EVENTUELLES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	4
•	REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)	5
A.	GENERALITES.....	5
.1.	Présentation générale de ACMS	5
.2.	Portée de la soumission	5
.3.	Corruption et trafic d'influence	5
.4.	Clauses de non fraude	5
.5.	Implication et/ou appui aux activités terroristes	5
.6.	La cession :	6
.7.	Les responsabilités :	6
.8.	Droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire	6
B.	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	6
.9.	Contenu du Dossier d'Appel d'offres.....	6
.10.	Modification du dossier d'Appel d'Offres	6
C.	PREPARATION DES OFFRES.....	6
.11.	Frais de soumission.....	6
.12.	Langue de l'offre.....	6
.13.	Présentation des coûts des offres	6
D.	EVALUATION DES OFFRES	6
.14.	Evaluation des Offres et Choix de l'Attributaire :	6
.15.	Conformité des offres.....	7
E.	DEPOT DES OFFRES.....	7
.16.	Lieu, date et heures limites de dépôts.....	7
.17.	Offres hors délais :	7
F.	ATTRIBUTION DU MARCHÉ	7
.18.	Notification de l'attribution du Marché :	7
.19.	Droit de déclarer un appel d'offre infructueux ou d'annuler la procédure	7
.20.	Droit de modification des quantités lors de l'attribution du marché.....	7
.21.	Signature du marché.....	7
G.	RETARD DE LIVRAISON.....	7
H.	MODALITE DE PAIEMENT	7
I.	DENONCIATION.....	7
•	REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO).....	8

J.	GENERALITES	8
.1.	Objet de l'Appel d'offres	8
.2.	Consistance de la (des) prestation(s)	8
.3.	Participation	8
K.	CARACTERISTIQUES TECHIQUES DE LA PRESTATION.....	8
.4.	Dossiers d'appel d'offres	8
L.	PREPARATION ET DEPOT DES OFFRES	8
.5.	Consultation et retrait du dossier d'Appel d'Offres.....	8
.1.	Dépôt des offres.....	8
M.	EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES.....	8
.2.	Principaux critères éliminatoires.....	8
.3.	Les principaux critères de qualification	8
.4.	Évaluation et Comparaison des Offres :.....	9
.5.	Les critères d'évaluation technique et financière des offres :.....	9

15/10


Handwritten mark

**I. AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004 /ADO/ACMS/2023 POUR LA
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTEME ANTI-INTRUSION DES BUREAUX DE
L'ACMS YAOUNDE, GAROUA, MAROUA ET DOMICILE DIRECTEUR.**

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

L'Association Camerounaise pour le Marketing Social (ACMS) B.P. 14025 Yaoundé Tél. (237) 693 92 92 56, organisation non gouvernementale Camerounaise, lance un appel d'offres national ouvert pour la fourniture et installation d'un système anti-intrusion.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX/PRESTATIONS

L'ACMS (Le Client) fait appel à des offres, tel que le décrit le présent appel d'offres. L'offre des soumissionnaires potentiels devra être faite en Un (01) Lot unique présenté comme suit :

Descriptions
Fourniture et installation d'un système anti-intrusion tel que décrit dans : « les Termes de Référence » joint au présent ADO

3. CONSULTATION ET RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables à une des agences de l'ACMS ou sur le site www.acms-cm.org. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent se procurer le dossier d'Appel d'Offres contre versement d'une somme non remboursable de F.CFA 25 000 (Vingt-cinq mille francs) dès publication du présent avis :

- A Yaoundé, au siège de l'ACMS sis au quartier Mballa II, à Dragages,
- A Douala, au bureau ACMS, sis au quartier Makèpè
- A Garoua, au bureau ACMS, sis au quartier Poumpourmé à côté de la grande Mosquée ;
- A Maroua, au bureau ACMS, sis au quartier Pitoaré,

4. REMISE DES OFFRES, OUVERTURE DES PLIS

Chaque offre rédigée en français et en quatre (04) exemplaires dont l'original et trois (03) copies marquées comme tels, devra être déposée sous pli fermé et Scellé portant la mention : **ADO pour la fourniture et installation d'un système anti-intrusion : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** au siège de l'ACMS Yaoundé au plus tard **Lundi 06 Mars 2023 à 15 Heures** précises. Les offres soumises après 15 h le **Lundi 06 Mars 2023** ne seront pas acceptées.

5. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes. Elles devront obligatoirement datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

6. MODIFICATIONS EVENTUELLES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Toutes modifications au présent Appel d'Offres doivent être réalisées au plus tard **le 01 Mars 2023**. Passé ce délai, les contenus seront considérés comme tel et aucune autre modification ne sera apportée avant la clôture du processus.

Toute demande d'informations complémentaires relatives au présent Appel d'Offres devra uniquement être envoyée par courriel à l'adresse : ado@acms-cm.org

◦ REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

A. GENERALITES

.1. Présentation générale de ACMS

L'Association Camerounaise pour le Marketing Social (ACMS) est née d'un protocole d'accord signé le 29 janvier 1996 entre le gouvernement camerounais représenté par la Ministère de la Santé Publique (MSP) et Population Services International (PSI) Washington.

Au terme de l'avenant N°01 du 11 septembre 1996 signé entre le MSP du Cameroun et PSI, l'Association Camerounaise pour le Marketing Social, une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de droit camerounais a été agréée pour la conduite des activités de marketing social au Cameroun.

L'ACMS dont le siège est à Yaoundé sis au quartier Mballa II, dispose de trois (03) agences régionales à Bamenda, Douala et Garoua ainsi que d'un bureau de liaison basé à Maroua.

Elle compte à ce jour des agents locaux qui sont repartis dans 03 (trois) divisions : Division VIH, Division Santé Familiale, Division Marketing ainsi que de 02 (deux) Coordonation d'appui ; L'Administration et le Contrôle Financier. L'ACMS bénéficie de la collaboration d'un certain nombre de consultants qui apportent un appui aux divisions fonctionnelles.

Dans le cadre de ses activités conventionnelles, l'ACMS intervient dans les domaines de lutte contre le SIDA, la promotion du planning familial, la lutte contre les maladies diarrhéiques et hydriques et la lutte contre le paludisme.

A cet effet, l'ACMS distribue :

- Les préservatifs masculins Prudence Plus et féminins Protectiv
- Les contraceptifs oraux Nouvelle Duo
- Les injectables Depo provera
- Les implants/Jadelle
- Les Dispositifs Intra Utérins (DIU)
- Le sel de réhydratation Orale Orasel
- Les moustiquaires imprégnées de longue durée
- La solution de traitement de l'eau à domicile Sur'eau
- Les doses de traitement du paludisme ACT1 et ACT2
- La franchise sociale
- Etc ...

Dans le cadre de la santé de reproduction des adolescents, l'ACMS a développé un projet de sensibilisation des jeunes pour un comportement responsable dénommé « 100%Jeune. A cet effet, l'ACMS publie un mensuel « 100%Jeune » en version française et anglaise.

2. Portée de la soumission

ACMS lance un appel d'offre pour les prestations brièvement définis dans le RPAO (Règlement particulier de l'appel d'offre) et spécifié dans la fiche de description des caractéristiques techniques. Le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres sont précisés dans le RPAO.

.3. Corruption et trafic d'influence

- i. Les parties s'interdisent de recourir à tout acte de corruption à l'obtention du présent marché. En cas de soupçon avéré et ou de preuve sur la remise d'un avantage indu (argent ou tout autre objet de valeur) à un membre du personnel de ACMS par le fournisseur en vue de l'obtention du marché faisant l'objet de ce contrat ou de tout autre marché ultérieur, ACMS se réserve le droit de rompre le contrat dès la survenance des faits ou à partir du moment où ACMS a la certitude des griefs reprochés à l'agent.
- ii. Aucun agent de ACMS ne doit prétendre à l'obtention d'une commission de quelque forme que ce soit dans le cadre du présent contrat.
- iii. Dans l'éventualité où le soumissionnaire (agissant par ses préposés) a subi de quelque manière que ce soit, de la part d'un employé de ACMS, des pressions de nature corruptive, le soumissionnaire ou le préposé de ce dernier est tenu de dénoncer la tentative de corruption directement auprès du Directeur Exécutif.
- iv. En cas de non - dénonciation d'une tentative de corruption de la part d'un employé, ACMS se réserve le droit d'annuler purement et simplement le contrat sans encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du soumissionnaire.
- v. Dans l'éventualité où il est établi qu'un soumissionnaire a exercé des pressions de nature corruptive sur un ou plusieurs membres de la commission d'appel d'offres ou sur les employés de ACMS en vue d'obtenir le marché, le contrat sera purement et simplement annulé par ACMS sans préjudice pour le soumissionnaire.

.4. Clauses de non fraude

- I. Les offres prises en considération pour le présent appel d'offres doivent être reçues et enregistrées, contre décharge, au siège de l'ACMS à Yaoundé (quartier Mballa II, sis à Dragages, Tél. 222 21 94 19/222 20 92 24) au plus tard dans le délai indiqué dans le RPAO
- II. Toute demande d'informations doit se faire par courriel à l'adresse contact@acms-cm.org ou par fax au (237) 222 20 92 24 à l'attention du Directeur Exécutif. Toute autre démarche du soumissionnaire sera assimilée à la fraude et son offre disqualifiée avant dépouillement.
- III. Les travaux sont payables à 100 % par chèque ou virement bancaire 30 jours fin du mois, après la signature du contrat par les deux parties.

.5. Implication et/ou appui aux activités terroristes

- I. Le prestataire s'engage à déployer des efforts raisonnables afin de s'assurer qu'aucune partie des fonds de l'ACMS qu'il aura reçus dans le cadre du présent contrat ne sera utilisée pour fournir une aide à des personnes ou entités liées au terrorisme.
- II. Le Consultant s'engage à déployer des efforts raisonnables afin de s'assurer que les destinataires de

toute somme versée par l'ACMS dans le cadre du présent contrat n'auront pas des antécédents liés aux activités terroristes.

.6. La cession :

La SOCIETE n'a pas le droit de céder ou de transférer les droits ou les obligations du présent appel d'offres - à aucune partie - sans l'accord écrit préalable de l'ACMS.

.7. Les responsabilités :

LA SOCIETE sera responsable des conséquences des erreurs ou omissions de sa part. Cette responsabilité inclue les coûts supplémentaires résultant des relevés des quantités supplémentaires des fournitures nécessaires pour les travaux de production.

.8. Droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire

Avant l'attribution du marché, l'ACMS se réserve le droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire (bureau, l'équipe technique en place...) au préalable.

B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

.9. Contenu du Dossier d'Appel d'offres

- a. **Une enveloppe extérieure :** Les plis contenant les soumissions comporteront une enveloppe extérieure anonyme portant la mention comme indiquée dans l'avis d'appel d'offres.
- b. **Trois enveloppes intérieures :** La grande enveloppe extérieure anonyme devra contenir trois (03) enveloppes cachetées :
 - i. **La première enveloppe** cachetée « **ENVELOPPE A** » portera la mention « **Pièces Administratives** » et contiendra les photocopies des documents **administratifs attestant de l'existence légale de la structure**. Il s'agit notamment :
 - a. Une copie certifiée conforme de la carte de contribuable datant de moins de 03 mois ;
 - b. Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée au Cameroun ;
 - c. Un plan de localisation du soumissionnaire validé par les services des impôts de rattachement ;
 - d. Une attestation de non redevance datant de moins de 03 mois
 - e. Une attestation de non faillite datant de moins de 03 mois
 - f. Une Attestation justifiant que le soumissionnaire honore ses engagements vis-à-vis de la CNPS ;
 - g. Une copie de l'attestation d'inscription à l'ONECA ;
 - h. La photocopie du reçu d'achat du dossier d'appel d'offres ;
 - ii. **La deuxième enveloppe** cachetée « **ENVELOPPE B** » portera la mention « **Proposition technique** » et contiendra :
 - a. Lettre de soumission

- La méthodologie détaillée du cabinet,
- Les délais de livraison du matériel ;
- Les références prouvées dans les marchés similaires des 04 dernières années ;
- Etc.

iii. **La troisième enveloppe** cachetée « **ENVELOPPE C** » portera la mention « **Proposition financière** » et contiendra:

- a) La soumission proprement dite avec le montant hors taxes et toutes taxes comprises
- b) Les prix unitaires et le détail des taxes.
Ces prix seront fermes, non révisable et sans réserve aucune.
Ces offres doivent être présentées en (04) exemplaires dont (01) original et (03) copies

.10. Modification du dossier d'Appel d'Offres

A tout moment et avant la date limite du dépôt des offres, l'ACMS se réserve le droit de modifier le dossier d'appel d'offres, pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, en publiant un additif. Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du dossier d'appel d'offres et sera communiqué par écrit ou par fax à tous les soumissionnaires qui ont reçu le dossier d'appel d'offres.

C. PREPARATION DES OFFRES

.11. Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et ACMS n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

.12. Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et ACMS sont rédigés en français. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre la traduction fera foi.

.13. Présentation des coûts des offres

Les offres seront rédigées en français. Elles devront être chiffrées en Franc CFA (FCFA) et faire **distinctement** ressortir les montants (prix unitaire et totaux) :

- Prix unitaire Hors Taxes (PUHT) ;
- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
- Prix total toutes Taxes comprises (TTC) ;

D. EVALUATION DES OFFRES

.14. Evaluation des Offres et Choix de l'Attributaire :

Après le contrôle préliminaire, les offres seront comparées et évaluées suivant les critères d'évaluation et de comparaison des offres. Le soumissionnaire dont l'ACMS aura déterminé que l'offre satisfait substantiellement aux conditions de l'Appel d'Offres, et qu'elle est la plus avantageuse, après avoir procédé à l'évaluation et à la comparaison selon les critères énumérés dans le RPAO (Règlement particulier de l'appel d'offres) sera retenu comme adjudicataire.

.15. Conformité des offres

Les soumissionnaires doivent s'assurer que toutes les conditions figurant dans cet appel d'offres seront remplies. Les non-conformités de la qualité ou des modalités contractuelles, ne seront pas acceptées. Les offres proposant des calendriers de livraison différents ne seront pas prises en considération. Toutefois, ces offres feront l'objet d'une considération secondaire, en dépit des prix offerts égaux ou plus compétitifs que d'autres offres remplissant le calendrier de livraison prescrit.

E. DEPOT DES OFFRES

.16. Lieu, date et heures limites de dépôts

Les offres seront reçues sous pli fermé et scellé à l'Attention de M. le Directeur Exécutif de l'ACMS, au siège social de l'ACMS, au plus tard à la date et à l'heure spécifiée dans l'Avis d'appel d'offres émis à cet effet. Elles devront porter le nom du projet le cas échéant ainsi que le numéro de l'avis d'appel d'offres.

.17. Offres hors délais :

Toute offre parvenue après les dates et heures limites fixées pour le dépôt des offres sera déclarée hors délais et par conséquent rejetée.

F. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

.18. Notification de l'attribution du Marché :

L'ACMS notifiera le soumissionnaire retenu par écrit ou par courrier recommandé avec avis de réception, par remise contre émargement ou par fax, que son offre a été retenue.

.19. Droit de déclarer un appel d'offre infructueux ou d'annuler la procédure

L'ACMS se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du marché sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés, ni être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

.20. Droit de modification des quantités lors de l'attribution du marché

L'ACMS, au moment de l'attribution du marché, se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les quantités

des éléments contenus dans le dossier d'appel d'offres. Ainsi, selon les disponibilités de budget, l'ACMS se réserve le droit de commander une partie ou la totalité du matériel ou du service objet de cet appel d'offres.

.21. Signature du marché

Après l'attribution du marché au soumissionnaire retenu, un contrat de marché régulera les conditions de collaboration de cet ADO et signé par les deux parties

G. RETARD DE LIVRAISON

Après signature du contrat par les deux parties, Les retards de livraison sont sanctionnés par les pénalités ainsi qu'il suit :

- 10% du montant total du marché après une semaine ;
- 15% du montant total du marché après deux semaines ;
- 20% du montant total du marché après trois semaines ;
- 2% du montant total du contrat de marché par jour calendaire de retard au-delà de la troisième semaine.

Un montant total de pénalités supérieur à 30% entraîne d'office la résiliation du contrat. **« Le calcul des pénalités se fera par pallier et non de manière cumulative ».**

Les manquements aux critères de qualité et de quantité pourraient entraîner un refus de réception ou l'application d'une amende correspondant à un pourcentage de la valeur totale du contrat, sauf si le fournisseur s'engage à apporter les réparations nécessaires. Ce pourcentage, jugé équitable et approprié, s'applique à tout bien qui ne respecterait pas les caractéristiques précisées.

H. MODALITE DE PAIEMENT

Après signature du contrat par les deux parties et réception de la facture, l'ACMS réglera au fournisseur dans **un délai de 30 jours fin du mois par virement bancaire ou par chèque émis par l'ACMS**, le montant total de la facture.

I. DENONCIATION

Au cas où un Fournisseur ou un Prestataire aurait des préoccupations liées à la fraude, à la corruption ou aux abus dans le cadre d'un marché ou de la mise en œuvre d'une prestation /contrat avec un employé de l'Association ou avec toute autre personne ou entité affiliée à PSI, ce dernier peut signaler ses allégations et ses préoccupations de façon anonyme à travers la ligne téléphonique de dénonciation des tiers sur PSI, EthicsPoint dont les références sont les suivantes : le Site Web : www.psi.ethicspoint.com; ligne téléphonique : + (1) 888-238-1438.

• REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

J. GENERALITES

.1. Objet de l'Appel d'offres

L'objectif de cet Appel d'Offres est d'engager une structure capable de fournir et installer un système anti-intrusion dans les bureaux de l'ACMS.

.2. Consistance de la (des) prestation(s)

L'ACMS (Le Client) fait appel à des offres, tel que le décrit le présent appel d'offres. L'offre des soumissionnaires potentiels devra être faite en Un (01) Lot unique présenté comme suit :

Descriptions
Fourniture et installation d'un système anti-intrusion tel que décrit dans : « les Termes de Référence » joint au présent ADO

.3. Participation

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais installées au Cameroun, justifiant des capacités, compétences et expertise dans le domaine suscitée.

K. CARACTERISTIQUES TECHIQUES DE LA PRESTATION

.4. Dossiers d'appel d'offres

L'ACMS souhaite obtenir les meilleures offres de prix et de qualité pour le système anti-intrusion suivant les Termes de Référence (TDR) joint au présent appel d'offres :

L. PREPARATION ET DEPOT DES OFFRES

.5. Consultation et retrait du dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au siège de l'ACMS ou dans l'une de ses agences et obtenu contre versement d'une somme non remboursable de **25 000 (Vingt Cinq mille francs cfa)**:

- A Yaoundé, au siège de l'ACMS sis au quartier Mballa II, à Dragages,
- A Douala, au bureau ACMS, sis au quartier Makèpè
- A Garoua, au bureau ACMS, sis au quartier Poupourmé à côté de la grande Mosquée ;
- A Maroua, au bureau ACMS, sis au quartier Pitoaré,

.1. Dépôt des offres

Les offres rédigées en français et en 03 exemplaires (dont 01 original et 02 copies), seront déposées contre décharge au **siège de l'ACMS à Yaoundé sis au quartier Mballa II, à Dragages, Tél. 693 92 92 56** au plus le **Lundi 06 Mars 2023 à 15 Heures 30 min précises** et devront porter la mention : « **ADO en vue du recrutement de deux Agences de location de véhicules : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** »

Les offres soumises après **15 Heures le Lundi 06 Mars 2023** ne seront pas acceptées.

M. EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES

.2. Principaux critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Pièces administratives falsifiées ;
- Non présentation des agréments exigés ;
- Présence d'information relative à la proposition financière dans l'offre technique

.3. Les principaux critères de qualification

- Des références avérées du soumissionnaire dans les marchés similaires ;
- Des délais livraison ;
- De la capacité technique du soumissionnaire ;

.4. Évaluation et Comparaison des Offres :

Une commission interne sera constituée et chargée d'évaluer les propositions techniques et financières des soumissionnaires retenues. ACMS tiendra compte lors de cette évaluation des facteurs suivants que doivent préciser les offres :

- a. De l'expérience du soumissionnaire dans l'exécution des marchés similaires. A cet effet le soumissionnaire devra présenter la liste avec preuve à l'appui des différents marchés exécutés pendant les trois dernières années (bons de commande, attestation de service rendu, bordereau de livraison, contrats d'exécution etc.) ;
- b. Des expériences du personnel ;
- c. Du respect du délai d'exécution ;

.5. Les critères d'évaluation technique et financière des offres :

Les critères d'évaluation des offres techniques et financières sont celles contenues dans les Termes de Référence ci-joint.

La sélection des offres comportera deux (02) phases, les offres financières ne seront ouvertes que lorsque l'évaluation des offres techniques sera terminée.

Il sera alors procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note supérieure ou égale à 75% des notes techniques.

Le soumissionnaire sélectionné sera celui qui a été présélectionné à la Phase I du processus d'évaluation, dont l'offre technique a obtenu au moins 75% des notes techniques, et qui aura proposé les coûts de location les plus économiquement favorable pour l'ACMS.



Le Directeur Exécutif

Liberté Nyegue
Directeur Marketing et Distribution

10/20

boch

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR ACQUISITION ET INSTALLATION DES SYSTEMES ANTI-INTRUSION DES BUREAUX DE YAOUNDE, GAROUA, MAROUA ET DOMICILE DE

1. CONTEXTE

L'Association Camerounaise pour le Marketing Social (ACMS) déploie un ensemble de programmes de soutien aux populations vulnérables à travers toute l'étendue du triangle national. Elle dispose pour ce faire de 05 bureaux en région et d'un siège.

2. OBJECTIF

Le présent terme de référence a pour objectif l'acquisition et l'installation des systèmes anti-intrusion au sein de la plateforme. Il s'agit de façon spécifique :

- Acquisition des systèmes anti-intrusion centralisés avec panneau de commande pour les sites de Yaoundé, Garoua, Maroua et domicile DE ;

3. SITES CONCERNES

- Bureau ACMS de Yaoundé, lieu-dit Carrefour Régi Mballa II ;
- Domicile Directrice Exécutive, Bastos face Banque mondial ;
- Bureau régional ACMS de Garoua, Lieu-dit Marouaré carrefour 7 ;
- Bureau régional ACMS de Maroua, quartier PITOARE ancien PLAN Cameroun ;

4. PRESTATIONS ATTENDUES

- Entrées et issues de secours équipées de contact magnétique ;
- Bouton fixe d'alarme ;
- Déploiement des détecteurs de mouvement dans les parties communes ;
- Sirène + panneau et centrale de commande ;
- Sirène sonore en cas d'intrusion ;
- Notification par SMS ;

5. CRITERES D'EVALUATIONS

N°	Libelle	Note	Observation
01	Connaissance du site (site Survey)	15 pts	Produire un document démontrant qu'une visite de site a été effectuée dans chacun des bureaux à couvrir 5 pts par ville
02	Plan de localisation attestant d'une présence physique du prestataire dans chaque ville abritant un bureau ACMS	15 pts	5 pts par ville.
03	Expérience du prestataire dans ce type de marché (Bordereau de livraison, attestation de service	30 pts	10 pts par expérience.

✗ ✗

	rendu, ...)		
04	Délai de déploiement / Livraison	10 pts	1 mois max. Plus d'un mois 0
05	Respect des caractéristiques techniques : - Bouton fixe d'alarme ; - Bouton mobile ; - Détecteur de mouvements ; - Contact magnétique ; - Sirène ; - Panneau/Clavier + Centrale de commande.	30 pts	5 points par équipement
TOTAL		100 pts	

6. EVALUATION FINANCIERE :

Désignation	Yaoundé	Garoua	Maroua	Domicile DE
Panneaux de contrôle	01	01	02	01
Détecteurs de mouvements	04	04	08	02
Sirène	01	01	02	01
Contact magnétique	06	03	04	08
Bouton panique	01	01	01	01

Ressortir suivant le besoin exprimé ci-dessus :

- Le coût éventuel des équipements par site ;
- Les frais d'installation éventuels ;
- Les coûts d'entretien périodique (mensuel/annuel) ;

En option, ressortir les coûts des fonctionnalités supplémentaires non listées ici.



Directeur Exécutif

Diarra KAMARA
Diarra KAMARA

[Signature]

[Signature]